



Paris, le 14 avril 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Paris a emprunté aux taux les plus bas jamais enregistrés

La Ville de Paris se félicite d'avoir souscrit des emprunts aux taux les plus bas jamais enregistrés, signe de la confiance des investisseurs dans la gestion financière de la collectivité parisienne. Les magistrats indépendants de la Chambre Régionale des Comptes avaient déjà souligné fin 2013 la solidité de la gestion financière de Paris qui combine « modération fiscale et un taux élevé d'autofinancement de ses investissements ».

La Ville a ainsi emprunté 25 M€ à un taux de 2,1 %, sur 9 ans. Depuis le début de l'année le taux moyen des emprunts souscrits, pour un montant total de 100 M€, s'établit ainsi à 2,66 %. Ce taux particulièrement compétitif va ainsi lui permettre de réaliser sur la durée des emprunts plus de 14 M€ d'économies en frais financiers.

Contact presse

Service de presse : 01 42 76 49 61 / service.presse@paris.fr